

## Portrait de la MRC Les Moulins

### Conservation de la biodiversité

#### Détermination des écosystèmes prioritaires des basses-terres du Saint-Laurent

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune  
Direction de l'aménagement de la faune de Laval-Lanaudière-Laurentides  
Et  
Ministère du développement durable, de l'Environnement et des Parcs  
Direction de l'analyse et de l'expertise régionales de Montréal, de Laval, de  
Lanaudière et des Laurentides

Septembre 2008

## 1. Introduction

La stratégie de conservation des écosystèmes de la région de Lanaudière a pour objectif de maintenir ou rétablir un nombre significatif d'écosystèmes viables pouvant soutenir une biodiversité répondant aux engagements internationaux du Québec et aux besoins des citoyens.

Les habitats et les paysages des basses-terres du Saint-Laurent ont subi de grands changements depuis quelque décennies. Ces milieux riches sont occupés par les usages agricoles et urbains. Le maintien de superficies minimales d'habitats naturels de qualité et représentatifs des écosystèmes d'origine qui permettraient de fournir les habitats fauniques et d'autres fonctions écosystémiques nécessaires, comme le maintien de débits de base dans les cours d'eau, la régulation du climat local et le maintien de la biodiversité sera réalisé grâce à une approche globale du territoire.

Les analystes du MRNF et du MDDEP de la région de Lanaudière ont établi des critères de conservation qui sont essentiellement inspirés des documents préparés par le OMNR : Significant wildlife habitat technical guide (<http://www.mnr.gov.on.ca/mnr/pubs/wildlife/swhtg.html>) et Quand l'habitat est-il suffisant? (<http://www.on.ec.gc.ca/wildlife/docs/pdf/habitatframework-f.pdf>) disponibles sur internet.

La stratégie se veut une approche à plusieurs échelles :

- Aire de concentration saisonnière;
- Habitat d'espèces rares;
- Habitat d'espèces d'intérêt ou spécialisées;
- Habitat de la région physiographique sous représenté;
- Corridor d'habitat.

L'échelle de travail est la municipalité afin que le territoire n'ait pas une trop grande superficie et que les paramètres de conservation attribués aux bassins versants puissent s'appliquer.

Le territoire de Terrebonne est divisé en trois unités physiographiques. La répartition des efforts de conservation devra être répartie dans ces 3 unités. En partant de l'ouest, ces unités sont: *zone B110*, basses-terres; *zone B106*, basses-terres, plaines, sables, graviers, tills, drainage rapide et *zone B107*, basses-terres, plaines, argile, drainage imparfait.

Le territoire de Mascouche est divisé en deux unités physiographiques. En partant de l'ouest, les deux unités sont: *zone B110*, basses-terres et *zone B107*, basses-terres, plaines, argile, drainage imparfait.

## 2. Critères de conservation

Les paramètres suivants de conservation ont été choisis afin d'orienter les priorités de d'intervention. Lorsque le territoire est très perturbé, tous les milieux d'intérêt doivent être préservés, il n'est pas nécessaire de prioriser les habitats à conserver, on doit s'assurer que tous les milieux soient bien représentés.

- Au moins trois milieux de même type devraient être préservés par unité physiographique et par municipalité;
- Accorder une importance aux boisés âgés (plus de 70 ans) et aux peuplements de plus de 30 ha;
- Les zones naturelles (boisées) devraient représenter 30 % du territoire;
- Il devrait y avoir un îlot boisé d'au moins 200 ha;
- Les îlots boisés devraient être à moins de 2 km;
- La composition de la forêt devrait être représentative de la latitude = Zone bioclimatique de l'érablière à caryer cordiforme;
- Les couloirs de connexion devraient avoir une largeur de 100 m;
- Le tampon de protection autour des milieux humides devrait avoir au moins 100 m;
- Les milieux humides à préserver en priorité devraient être localisés en tête de bassin parce qu'ils servent à l'émergence et à la recharge des eaux souterraines et en zones inondables pour la réduction du risque d'inondation;
- Le tampon de protection le long des cours d'eau devrait être d'au moins 30 m;
- Les rives devraient avoir un couvert riverain sur au moins 75 pour cent.

## 3. Description de la ville de Terrebonne

La ville de Terrebonne a une superficie de 15840 ha. Suite à la fusion des municipalités au début des années 2000, Terrebonne est divisé en 3 secteurs administratifs : Terrebonne, Lachenaie, La Plaine.

	Superficie (ha)		
Ville de Terrebonne	15840	100%	
Milieu boisé carte écofor corrigée	3873	24%	
foret feuillue	2104	54%	}
foret mélangée	1518	39%	
foret résineux	250	6%	
Milieu forestier de plus de 70 ans	327	8%	} données périmées
Milieu humide atlas (sans amen ci)	612	4%	

- Les peuplements feuillus sont constitués de peupliers, de feuillus de milieu humide, d'érable rouge, d'érable à sucre et de bouleau blanc; les principaux sont situés dans le secteur du lac des Sœurs (490 ha) et dans le secteur de la Défense nationale (900 ha).

- La forêt mélangée est constituée d'érable rouge, de feuillu tolérant, mélèze, pruche, thuya; les principaux peuplements sont situés à l'ouest de la défense nationale (350 ha) et au nord dans le secteur de La Plaine (430 ha).
- Les peuplements de résineux sont constitués de pin blanc et de sapin, ils sont dispersés dans le secteur de La Plaine (260 ha).
- Environ 250 hectares de friche sont répartis sur le territoire mais semblent absents au nord dans le secteur de La Plaine.

Les cours d'eau importants de Terrebonne sont la rivière Mascouche et la rivière des Mille-Îles.

Un habitat légal cartographié est présent sur le territoire, il s'agit de l'habitat du rat musqué dans le secteur de l'Île Saint-Joseph sur la rivière des Mille-Iles.

### 3.1 Aire de concentration saisonnière

#### 3.1.1 Orignal

En 2002, on note que cette espèce est présente dans le secteur est du territoire de la Défense nationale (Enviram 2003). En 2004, lors d'une visite hivernale, on observe également la présence de pistes (Foramec 2005). Lors d'une visite de terrain au mois de mai 2007, le MRNF a vu des pistes mais aussi des crottins d'hiver qui laissait supposer que l'original utilise le territoire toute l'année. Lors d'un survol en hélicoptère en novembre 2007, le MDN a identifié deux spécimens au centre du terrain. En février 2008 le MRNF a réalisé un inventaire aérien qui a confirmé l'utilisation de ce territoire par les originaux. Les corridors verts proposés de ouest en est par Héritage Laurentien peuvent être mis en place en travaillant à une échelle régionale afin de conserver une population en santé dans le sud du territoire. Les liens nord-sud doivent aussi être améliorés.

#### 3.1.2 Oiseaux migrateurs

La plaine inondable de la rivière des Mille-Iles est identifiée comme aire importante de concentration d'oiseaux aquatiques principalement durant la migration printanière.

#### 3.1.3 Aire de nidification

Nous n'avons pas d'information

#### 3.1.4 Aire d'alimentation de rapaces

Nous n'avons pas d'information

#### 3.1.5 Hibernacle de reptile

Nous n'avons pas d'information

### 3.1.6 Hibernacle de chauve-souris

Nous n'avons pas d'information

### 3.1.7 Aire de repos de papillon (monarque)

Nous n'avons pas d'information

### 3.2 Habitat d'espèces rares

Malheureusement le territoire n'a pas fait l'objet d'inventaires ciblés sur les espèces rares mis à part les inventaires réguliers de tortue géographique sur la rivière des Mille Iles. On note la présence du chevalier cuirré, de l'alose savoureuse, de la tortue géographique, de la tortue des bois et de la carmantine d'Amérique. Les espèces susceptibles d'être désignées présentes sont le petit blongios, la couleuvre brune, le hibou des marais, la pie-grièche migratrice et le râle jaune.

Les espèces menacées ou vulnérables sont présentes dans la rivière des Mille-Iles. La mention de tortue des bois est localisée sur le chemin de la Presqu'île à la limite de la municipalité (secteur du lac des Sœurs). Le râle jaune, le hibou des marais et le petit blongios ont été observés à moins de 1 km de la rivière des Mille-Iles. La pie-grièche migratrice a été observée sur la rivière Mascouche et à l'extérieur de la limite de Terrebonne sur la rivière L'Assomption. La couleuvre brune a été inventorié dans le coteau de Terrebonne.

### 3.3 Habitat d'espèces d'intérêt ou spécialisées

Les espèces sensibles ont besoin habituellement d'habitats de superficie importante afin de limiter l'effet de lisière (voir le tableau suivant). Ces espèces sont sensibles aux perturbations et la conservation d'habitats non fragmentés leur est bénéfique. Tout projet de conservation qui veut améliorer ou maintenir la diversité des espèces doit tenir compte des espèces moins opportunistes et donc spécialisées qui ont des besoins particuliers. Un paysage diversifié (forêt mature, forêt jeune, peuplements diversifiés, milieux humides etc) sur le territoire est un gage de réussite.

Type	Habitat	Besoins
Forêt mature	Forêt	Les plus vieilles forêts du territoire
Habitat d'espèces intolérantes (petites superficies)	Grandes superficies de forêt, de friche, de marais	Forêt mature avec plusieurs strates de végétation. Au minimum $\geq 30$ ha mais préférablement $\geq 100$ ha.
Nidification de tortue	Rive (sable et gravier) et marécage	Habitat non perturbé, corridor
Alimentation de rapaces	Champs	Superficie $\geq 30-50$ ha
Falaise et caverne	Site spécifique	Habitat naturel

### 3.4 Habitat de la région physiographique sous représenté

La majorité des milieux humides de la plaine du Saint-Laurent sont disparus. Sur le territoire de Terrebonne, les milieux humides sont localisés tout le long de la rivière des Mille-Iles. Les milieux d'intérieur importants sont ceux de la tête du ruisseau de Feu et celui de la Défense nationale. Les milieux de plus petite superficie tout aussi importants parce que représentatifs de la majorité des milieux humides perdus doivent aussi être conservés. Ils sont répartis sur tout le territoire de Terrebonne.

La composition de la forêt devrait être représentative de la latitude, le secteur se trouve dans la zone bioclimatique de l'érablière à caryer cordiforme. Ces peuplements sont très rares dans le secteur. Les mesures de restauration et les plans d'aménagements forestiers devraient tenir compte de cette pénurie.

Deux écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) sont présents sur le territoire de Terrebonne. Le premier est à l'île aux Vignes (statut de conservation Éconature) et le second dans la Forêt du Versant. Ce dernier est une érablière à caryer cordiforme et érable noir. Il a été amputé récemment du quart de sa superficie. En effet ce peuplement avait une superficie de près de 11 ha. Le développement du Golf International a fait en sorte que le peuplement est maintenant fragmenté et a une superficie d'environ 7 ha. Ce peuplement était pourtant un vestige des écosystèmes de la plaine du Saint-Laurent.

### 3.5 Corridor d'habitat

Afin de maintenir la santé des écosystèmes, il est important d'assurer une connectivité entre les milieux. De cette façon les échanges génétiques sont possibles. Les corridors favorisent aussi les déplacements de la faune pour la recherche d'habitats de qualité. Des corridors de largeur suffisante doivent donc être prévus (100 m). Les cours d'eau, parce qu'ils doivent de toute façon être pourvus de bandes riveraines végétalisées (politique et règlements municipaux) sont souvent utilisés comme corridors. Dans une optique de conservation des écosystèmes il est cependant souhaitable d'élargir les bandes riveraines à plus de 30 m. Une revue de littérature corrobore cette proposition et précise que les corridors riverains représente une diversité élevée en espèces vasculaires. En fait les corridors riverains sont soumis aux facteurs suivants: 1) l'intensité et la fréquence des crues, 2) les variations à petite échelle dans la topographie et les sols qui résultent de la migration latérale des canaux de rivière, 3) les variations climatiques le long des cours d'eau, lesquels coulent de haute à basse altitude ou à travers divers biomes et 4) les régimes de perturbation imposés au corridor riverain dans les hautes terres (H. Gilbert 1997 <http://www.mrnf.gouv.qc.ca/publications/forets/connaissances/RN97-3090.pdf>) ce qui en font des sites à privilégier comme corridor.

#### 4. Détermination des écosystèmes de la ville de Terrebonne (voir la carte)

La cartographie préliminaire et les connaissances actuelles suggèrent d'attribuer les statuts de « **site à potentiel faunique élevé** » et de « **site à potentiel écologique élevé** » aux écosystèmes suivants (voir la carte) :

- La rivière des Mille Iles;
- Côte Terrebonne;
- Le boisé du sentier de la Presqu'île;
- Le bassin versant du ruisseau de Feu;
- Le bassin versant du ruisseau Saint-Charles;
- Le bassin versant de la rivière Mascouche;
- La tourbière du ruisseau Noir;
- Le boisé de l'Ouest;
- Le boisé de la route 335;
- La tourbière de la Défense nationale.

Le tableau suivant peut être utilisé et enrichi afin de cibler des objectifs de conservation (un état de situation apparaît dans la 3<sup>e</sup> colonne et un portrait est fait 5 ans plus tard et est indiqué dans la 4<sup>e</sup> colonne) :

Terrebonne	Cible	2005	2010	Différence
<b>Habitats forestiers</b>				
% de couvert forestier	≥ 30 %	24 %		
Taille du plus grand îlot boisé (ha)	≥ 200 ha	800 ha		
<b>Habitats riverains</b>				
% des rives de cours d'eau de 1 <sup>er</sup> , 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> ordre couvert d'une végétation naturelle	≥ 75%			
% des rives de cours d'eau de 1 <sup>er</sup> , 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> ordre couvert d'une végétation naturelle plus zone tampon ≥ 30 m	≥ 75%			
<b>Milieus humides</b>				
% de milieux humides	≥ 10%	4%		
Largeur moyenne de végétation naturelle adjacente au milieu humide (m)	≥ 240 m			

## 5. Description de la ville de Mascouche

La ville de Mascouche a une superficie de 10761 ha.

	Superficie (ha)		
Ville de Mascouche	10761	100%	
Milieu boisé carte écofor corrigée	3500	33%	
foret feuillue	1691	48%	}
foret melangée	1455	42%	
foret résineux	354	10%	
Milieu forestier de plus de 70 ans	542	15%	} données périmées
Milieu humide atlas	286	3%	

- Les peuplements feuillus sont constitués de peuplements d'érable à sucre accompagné ou non d'érable rouge ainsi que de feuillus tolérants; les principaux sont situés dans le secteur du bois de Mascouche (800 ha) ainsi qu'à l'est de la rivière Mascouche (450 ha).
- La forêt mélangée est constituée de résineux et d'érable rouge et de feuillu tolérant; la partie ouest de la municipalité est constituée de peuplements mélangés.
- Les peuplements de résineux sont constitués de sapin et de pruche, ils sont dispersés dans le secteur ouest de Mascouche.
- Environ 400 hectares de friche sont répartis dans le sud du territoire.

Le cours d'eau important de Mascouche est la rivière Mascouche, elle fait le lien entre les deux unités physiographiques.

### 5.1 Aire de concentration saisonnière

#### 5.1.1 Orignal

Les orignaux sont présents sur le territoire de Mascouche. Les corridors verts proposés de ouest en est par Héritage Laurentien peuvent être mis en place en travaillant à une échelle régionale afin de conserver une population en santé dans le sud du territoire. Les liens nord-sud doivent aussi être améliorés.

#### 5.1.2 Oiseaux migrateurs

Nous n'avons pas d'information

#### 5.1.3 Aire de nidification

Nous n'avons pas d'information



#### 5.1.4 Aire d'alimentation de rapaces

Nous n'avons pas d'information

#### 5.1.5 Hibernacle de reptile

Nous n'avons pas d'information

#### 5.1.6 Hibernacle de chauve-souris

Nous n'avons pas d'information

#### 5.1.7 Aire de repos de papillon (monarque)

Nous n'avons pas d'information

### 5.2 Habitat d'espèces rares

On note la présence de la couleuvre verte près de la rivière Mascouche, une espèce susceptible d'être désignée.

### 5.3 Habitat d'espèces d'intérêt ou spécialisées

Les espèces sensibles ont besoin habituellement d'habitats de superficie importante afin de limiter l'effet de lisière (voir le tableau suivant). Ces espèces sont sensibles aux perturbations et la conservation d'habitats non fragmentés leur est bénéfique. Tout projet de conservation qui veut améliorer ou maintenir la diversité des espèces doit tenir compte des espèces moins opportunistes et donc spécialisées qui ont des besoins particuliers. Un paysage diversifié (forêt mature, forêt jeune, peuplements diversifiés, milieux humides etc) sur le territoire est un gage de réussite.

Type	Habitat	Besoins
Forêt mature	Forêt	Les plus vieilles forêts du territoire
Habitat d'espèces intolérantes (petites superficies)	Grandes superficies de forêt, de friche, de marais	Forêt mature avec plusieurs strates de végétation. Au minimum $\geq 30$ ha mais préférablement $\geq 100$ ha.
Nidification de tortue	Rive (sable et gravier) et marécage	Habitat non perturbé, corridor
Alimentation de rapaces	Champs	Superficie $\geq 30-50$ ha
Falaise et caverne	Site spécifique	Habitat naturel

#### 5.4 Habitat de la région physiographique sous représenté

La majorité des milieux humides de la plaine du Saint-Laurent sont disparus. Sur le territoire de Mascouche, les milieux humides sont répartis entre le nord de la ville et le secteur sud-est. Les milieux de grande superficie sont ceux du sentier de la Presqu'île, du boisé de Mascouche, de la tourbière du ruisseau Noir, du marécage de Mascouche et du marais du coteau de Mascouche. Les milieux de plus petite superficie tout aussi importants parce que représentatifs de la majorité des milieux humides perdus doivent aussi être conservés. Ils sont répartis sur tout le territoire de Mascouche.

La composition de la forêt devrait être représentative de la latitude, le secteur se trouve dans la zone bioclimatique de l'érablière à caryer cordiforme. Ces peuplements sont très rares dans le secteur. Les mesures de restauration et les plans d'aménagements forestiers devraient tenir compte de cette pénurie.

#### 5.5 Corridor d'habitat

Afin de maintenir la santé des écosystèmes, il est important d'assurer une connectivité entre les milieux. De cette façon les échanges génétiques sont possibles. Les corridors favorisent aussi les déplacements de la faune pour la recherche d'habitats de qualité. Des corridors de largeur suffisante doivent donc être prévus (100 m). Les cours d'eau, parce qu'ils doivent de toute façon être pourvus de bandes riveraines végétalisées (politique et règlements municipaux) sont souvent utilisés comme corridors. Dans une optique de conservation des écosystèmes il est cependant souhaitable d'élargir les bandes riveraines à plus de 30 m. Une revue de littérature corrobore cette proposition et précise que les corridors riverains représente une diversité élevée en espèces vasculaires. En fait les corridors riverains sont soumis aux facteurs suivants: 1) l'intensité et la fréquence des crues, 2) les variations à petite échelle dans la topographie et les sols qui résultent de la migration latérale des canaux de rivière, 3) les variations climatiques le long des cours d'eau, lesquels coulent de haute à basse altitude ou à travers divers biomes et 4) les régimes de perturbation imposés au corridor riverain dans les hautes terres (H. Gilbert 1997 <http://www.mrnf.gouv.qc.ca/publications/forets/connaissances/RN97-3090.pdf>) ce qui en font des sites à privilégier comme corridor.

### 6. Détermination des écosystèmes de la ville de Mascouche (voir la carte)

La cartographie préliminaire et les connaissances actuelles suggèrent d'attribuer les statuts de « **site à potentiel faunique élevé** » et de « **site à potentiel écologique élevé** » aux écosystèmes suivants (voir la carte) :

- Le boisé du sentier de la Presqu'île;
- Le bassin versant du ruisseau Saint-Charles;
- Le bassin versant de la rivière Mascouche;
- Le boisé de Mascouche-Saint-Roch de l'Achigan;
- Le marécage de Mascouche;

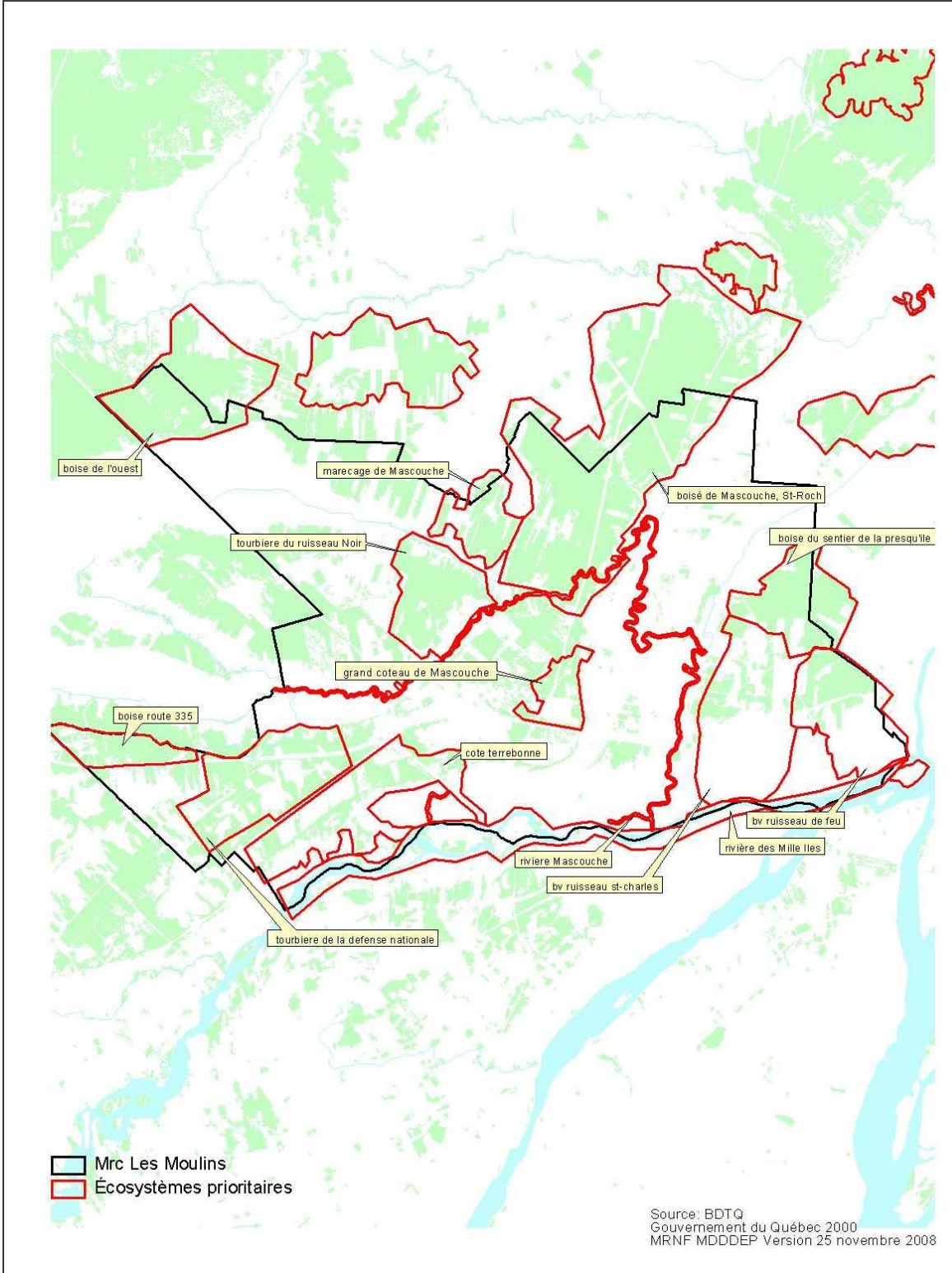
- La tourbière du ruisseau Noir;
- Le grand coteau de Mascouche.

Le tableau suivant peut être utilisé et enrichi afin de cibler des objectifs de conservation (un état de situation apparaît dans la 3<sup>e</sup> colonne et un portrait est fait 5 ans plus tard et est indiqué dans la 4<sup>e</sup> colonne) :

Mascouche	Cible	2005	2010	Différence
<b>Habitats forestiers</b>				
% de couvert forestier	≥ 30 %	33 %		
Taille du plus grand îlot boisé (ha)	≥ 200 ha	1500 ha		
<b>Habitats riverains</b>				
% des rives de cours d'eau de 1 <sup>er</sup> , 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> ordre couvert d'une végétation naturelle	≥ 75%			
% des rives de cours d'eau de 1 <sup>er</sup> , 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> ordre couvert d'une végétation naturelle plus zone tampon ≥ 30 m	≥ 75%			
<b>Milieus humides</b>				
% de milieux humides	≥ 10%	3%		
Largeur moyenne de végétation naturelle adjacente au milieu humide (m)	≥ 240 m			

Nous recommandons d'utiliser les moyens suivants afin d'atteindre les objectifs de conservation de la biodiversité à l'échelle de la MRC :

- Application de la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables*;
- Urbanisation localisée et densifiée à proximité de zones de conservation non fragmentés d'habitats naturels;
- Utiliser la rivière Mascouche comme corridor d'habitat entre le sud et le nord de la MRC;
- Interdire le drainage des milieux humides;
- Revoir le concept d'entretien de cours d'eau en favorisant des solutions permanentes tel que le maintien des sols dans les champs et la mise en place de bandes riveraines arbustives et arborescentes;
- Promouvoir la préservation des écosystèmes en faisant référence au maintien de la biodiversité mais aussi en rapport avec la qualité de l'eau, la qualité de vie et la beauté des paysages;
- Revoir les concepts d'aménagements forestiers en introduisant les paramètres écosystémiques :
  - utiliser des essences représentatives du domaine bioclimatique;
  - ne pas modifier les conditions du sol ou de drainage afin de favoriser des essences non adaptées, l'introduction d'essences exotiques, de spécimens hybrides et de plantations homogènes;
- Utiliser les lignes de transport d'électricité comme lien entre les habitats;
- Soutenir les organismes de conservation;
- Informer le public sur les moyens de conservation (servitude, don écologique, vente).



Extrait du site du MRNF Secteur Forêt sur les domaines bioclimatiques du Québec :  
(<http://www.mrnf.gouv.qc.ca/forets/connaissances/connaissances-inventaire-zones-carte.jsp>)

#### 1. Domaine de l'érablière à caryer cordiforme

Le domaine bioclimatique de l'érablière à caryer cordiforme couvre le sud-ouest de la province, qui bénéficie du climat le plus clémente. Il renferme donc la flore la plus méridionale du Québec, dont plusieurs espèces thermophiles. Les forêts y sont très diversifiées. Certaines des espèces qui y croissent sont à la limite septentrionale de leur aire de distribution. C'est le cas du **caryer cordiforme, qui prête son nom au domaine, du caryer ovale, du micocoulier, de l'érable noir, du chêne bicoloré, de l'orme de Thomas, du pin rigide** ainsi que de plusieurs arbustes et plantes herbacées. On y voit aussi d'autres espèces qui poussent également plus au nord, telles que **l'érable à sucre, le sapin et les épinettes**. Ce domaine n'est pas subdivisé en sous-domaines.